

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-19/B-00053 à D08-01-19/B-00056  
**Propriétaire(s) :** Larchwood Urban Developments Inc.  
**Emplacement :** 66, (66A - 68B), avenue Bayswater  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 9, îlot Q, plan enr. 73  
**Zonage :** R4H  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

En 2017, le Comité de dérogation a accordé des demandes d'autorisation visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Deux maisons jumelées en longueur sont en cours de construction sur ces parcelles. La propriétaire souhaite maintenant lotir de nouveau le bien-fonds en quatre parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chacune des unités d'habitation dans les maisons jumelées en longueur existantes.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitudes/emprises. La propriété est représentée par les parties 1 à 10 du plan 4R préliminaire accompagnant les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00053	1,5 m	39,62 m	171,1 m <sup>2</sup>	1, 2 et 3	66B, av. Bayswater unité arrière
B-00054	1,5 m	39,62 m	171,1 m <sup>2</sup>	4, 5 et 6	68B, av. Bayswater unité arrière
B-00055	6,12 m	39,62 m	130,1 m <sup>2</sup>	7 et 8	66A, av. Bayswater unité avant
B-00056	6,12 m	39,62 m	130.1 m <sup>2</sup>	9 et 10	68A, av. Bayswater unité avant

Il est proposé de créer des servitudes/emprises comme suit :

Sur la partie 1 au bénéfice des parties 7 et 8 (66A, av. Bayswater) aux fins d'accès piétonnier.

Sur la partie 3 au bénéfice des parties 4 à 10 (66A, 68A, 68B, av. Bayswater) aux fins d'accès piétonnier et de services.

Sur la partie 8 au bénéfice des parties 1 à 3 (66B, av. Bayswater) aux fins d'accès piétonnier

Sur la partie 4 au bénéfice des parties 9 et 10 (68A, av. Bayswater) aux fins d'accès piétonnier

Sur la partie 6 au bénéfice des parties 1 à 3 (66A, 66B, 68A, av. Bayswater) aux fins d'accès piétonnier et de services.

Sur la partie 10 au bénéfice des parties 4 à 6 (68B, av. Bayswater) aux fins d'accès piétonnier

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.